



## Commission du transport en commun

### Procès-verbal

**N° de la réunion :** 11  
**Date :** le lundi 18 mars 2024  
**Heure :** 09 h 30  
**Endroit :** Salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

**Présents :** Glen Gower, président, Cathy Curry, vice-présidente, Riley Brockington, conseiller, Marty Carr, conseillère, David Hill, conseiller, Jeff Leiper, conseiller, Wilson Lo, conseiller, Shawn Menard, conseiller, Tim Tierney, conseiller

---

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation aux réunions hybrides.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le mercredi 3 avril 2024 dans le rapport 11 de la Commission du transport en commun.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le vendredi 15 mars 2024, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par

courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le lundi 18 mars 2024, à 8 h 30.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 10 de la CTC – le jeudi 8 février 2024

**Adopté**

4. Présentations

4.1 Mise à jour sur OC Transpo – train, autobus et Para Transpo

Au début de la réunion, Glen Gower, président, et Renée Amilcar, directrice générale, Services de transport en commun, prononcent le mot d'ouverture à l'occasion de la Journée de reconnaissance des conducteurs et des travailleurs du transport collectif, et saluent le travail accompli par ces derniers et dernières pour assurer le bon fonctionnement de la ville.

Les membres suivants du personnel de la Direction générale des services de transport en commun présentent le point et répondent aux questions de la Commission.

- Renée Amilcar, directrice générale, Services de transport en commun
- Troy Charter, directeur, Services de transport en commun et Opérations du TLR
- Paul Treboutat, agent en chef de la sécurité
- François Quirouette, gestionnaire de programme de la stratégie du service
- Olivia McGuinty, gestionnaire, Services de soutien aux activités
- Ken Gordon, gestionnaire, Formation et Perfectionnement pour le transport en commun
- Daniel Richardson, gestionnaire de programme, Planification opérationnelle

- Amanda Thompson, gestionnaire, Communications stratégiques sur le transport en commun

Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Pat Scrimgeour, directeur, Systèmes-clients et Planification du transport en commun, et Bart Cormier, directeur, Communications stratégiques et Relations extérieures, répondent également aux questions de la Commission.

Les commissaires ont reçu une lettre de Catherine Gardner datée du 18 mars, dont une copie est conservée au greffe municipal. M<sup>me</sup> Gardner s'adresse à la Commission pour commenter ce point.

5. Direction générale des services de transport en commun

5.1 Bilan du Programme des autobus non polluants

Dossier : ACS2024-TSD-ES-0001 – À l'échelle de la ville

Renée Amilcar, directrice générale, Services de transport en commun, et Daniel Villeneuve, gestionnaire de programme, Projets d'immobilisations et Soutien technique, présentent le rapport dans ses grandes lignes et répondent aux questions de la Commission. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Aucun commentaire du public n'ayant été soumis, la Commission prend acte de la recommandation du rapport.

**Recommandation(s) du rapport**

**Que la Commission du transport en commun prenne connaissance du présent rapport.**

**Reçu**

6. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à huis clos.

7. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

7.1 Motion – W. Lo, conseiller – L'intégration du 3889, promenade Rideau Valley au secteur de transport en commun urbain

Soumis par le conseiller W. Lo :

**ATTENDU QUE** le 18 novembre 2020, la Commission du transport en commun a approuvé le rapport ACS2020-TSD-TS-0006, ultérieurement approuvé par le Conseil, le 9 décembre 2020; et

**ATTENDU QUE** ledit rapport recommande d'uniformiser les limites entre le secteur de transport en commun urbain et le secteur de transport en commun rural avec les limites établies à l'annexe B du Plan officiel; et

**ATTENDU QUE** le Règlement no 2021-057 et le Règlement no 2021-058 définissent les secteurs de transport en commun urbain et rural, respectivement; et

**ATTENDU QU'**une partie des limites à proximité de Manotick traversent et recourent la parcelle de la propriété située au 3889, promenade Rideau Valley; et

**ATTENDU QUE** l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau (OPNVR) a son siège social au 3889, promenade Rideau Valley, où elle partage une entrée pour véhicules avec le parc Beryl-Gaffney; et

**ATTENDU QUE** les bureaux de l'OPNVR sont situés dans le secteur de transport en commun urbain, et l'entrée commune pour véhicules, dans le secteur de transport en commun rural; et

**ATTENDU QU'**en raison de l'emplacement de l'entrée commune pour véhicules, Para Transpo considère dans ses réservations que l'adresse est située dans le secteur de transport en commun rural, même si l'édifice de l'OPNVR se trouve physiquement dans le secteur de transport en commun urbain; et

**ATTENDU QUE** les trajets de Para Transpo ne peuvent se faire que de secteur urbain à secteur urbain, de secteur urbain à secteur rural, ou de secteur rural à secteur urbain, mais pas à l'intérieur du secteur rural; et

**ATTENDU QUE** le comité Nature for All de l'OPNVR, ayant notamment pour mandat de sensibiliser la population et de collecter des fonds pour améliorer l'accessibilité dans ses zones de conservation, tient régulièrement des rencontres aux bureaux de l'OPNVR; et

**ATTENDU QU'**au moins un membre du comité utilise les services de Para Transpo; et

**ATTENDU QUE l'anomalie relative aux limites qui scindent le 3889, promenade Rideau Valley entraîne des difficultés, du stress et une perte de dignité pour les personnes qui demandent un transport depuis les bureaux de l'OPNVR ou pour s'y rendre;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Commission du transport en commun recommande au Conseil de modifier le Règlement no 2021-057 afin d'exclure l'ensemble de la propriété du 3889, promenade Rideau Valley du secteur de transport en commun rural;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la Commission du transport en commun recommande au Conseil de modifier le Règlement no 2021-058 pour intégrer l'ensemble de la propriété du 3889, promenade Rideau Valley au secteur de transport en commun urbain;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le règlement municipal modificatif autorisé par la présente motion entre en vigueur à la date de son approbation par le Conseil.**

8. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

9. Autres questions

Il n'y a aucune autre question.

10. Levée de la séance

Prochaine réunion : le jeudi 11 avril 2024.

La séance est levée à 12 h 44.

---

E. Pelot, Coordonnateur du comité

---

G. Gower, président